



Pension alimentaire réévaluer

Par **MAIREY**, le **03/01/2011** à **15:47**

Bonjour,

En cette nouvelle année, je vous souhaite à tous mes meilleurs voeux 2011.

En ce qui me concerne, à compter de cette année, j'ai la possibilité de faire réévaluer la pension alimentaire de 150 euros mensuel (pour ma fille de 10 ans), décidée par le JAF de Bordeaux le 01/12/2009.

Comment dois-je procéder? à qui puis-je faire la demande et qui en fait le calcul?.

Par ailleurs, le père de ma fille me doit 5000 euros d'arriérés de pensions alimentaires depuis avril 2007. Comment puis-je obtenir de sa part cet arriéré?.

Merci de vos conseils et de votre disponibilité.

Melle MAIREY